



Conclusions de la première
rencontre du CARIM entre
experts et décideurs politiques
sur la migration hautement qualifiée
dans les pays d'Afrique du nord
et du sud du Sahara

Philippe Fargues

CARIM Notes d'analyse et de synthèse 2010/40

Série sur la migration hautement qualifiée



CARIM
Consortium pour la recherche appliquée sur les migrations internationales

Notes d'analyse et de synthèse – Série sur la migration hautement qualifiée

CARIM-AS 2010/40

Conclusions de la réunion du CARIM sur la migration hautement qualifiée dans les pays d'Afrique du nord et du sud du Sahara

Philippe Fargues
Directeur scientifique du CARIM

Cette publication fait partie d'une série de publications sur la migration hautement qualifiée préparées pour le CARIM et présentées lors d'une rencontre organisée à Florence : "La migration hautement qualifiée de, vers et à travers les pays de l'Est et du Sud de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne" (30 novembre – 1 décembre 2009).

Cette série sera ensuite discutée à l'occasion de deux rencontres entre décideurs politiques et experts au cours du printemps 2010, dont les conclusions seront également publiées.

L'ensemble des travaux sur la migration hautement qualifiée est disponible à l'adresse suivante : <http://www.carim.org/MigrationHautementQualifiée>.

© 2010, Institut universitaire européen
Robert Schuman Centre for Advanced Studies

Ce texte ne peut être téléchargé et imprimé, en un seul exemplaire, que pour un usage strictement personnel et non collectif.

Toute autre reproduction, totale ou partielle, sous quelque forme que ce soit, est interdite sans l'autorisation écrite préalable du Robert Schuman Centre for Advanced Studies.

Les demandes d'autorisation doivent être adressées à : carim@eui.eu

Dans les citations et références, ce texte doit être mentionné comme suit :

[Prénom et nom de(s) auteurs(s)], [*titre*], série : "CARIM AS", [n° de série],
Robert Schuman Centre for Advanced Studies, San Domenico di Fiesole (FI):
Institut universitaire européen, [année de publication].

Les opinions exprimées dans cette publication ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant la position de l'Union européenne

Institut universitaire européen
Badia Fiesolana
I – 50014 San Domenico di Fiesole (FI)
Italie

<http://www.eui.eu/RSCAS/Publications/>
<http://www.carim.org/>
<http://cadmus.eui.eu/dspace/index.jsp>

CARIM

Le Consortium pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales (CARIM) a été créé à l'Institut universitaire européen (IUE, Florence) en février 2004. Il est co-financé par la Commission européenne, DG AidCo, actuellement au titre du Programme thématique de coopération avec les pays tiers en matière de migrations et d'asile.

Dans ce cadre, le CARIM a pour objectif, dans une perspective académique, l'observation, l'analyse et la prévision des migrations dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée et d'Afrique subsaharienne (signifiée par « la région » dans le texte ci-dessous).

Le CARIM est composé d'une cellule de coordination établie au Robert Schuman Centre for Advanced Studies (RSCAS) de l'Institut Universitaire Européen et d'un réseau de correspondants scientifiques établis dans les 17 pays d'observation : Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Mali, Maroc, Mauritanie, Niger, Palestine, Sénégal, Soudan, Syrie, Tchad, Tunisie et Turquie. Tous sont étudiés aussi bien comme pays d'origine, de transit que d'immigration. Des experts externes provenant des pays de l'Union européenne et des pays de la région contribuent également à ses activités.

Le CARIM conduit les activités suivantes :

- Base de données sur les migrations méditerranéennes et subsahariennes ;
- Recherches et publications ;
- Réunions d'experts et rencontres entre experts et décideurs politiques ;
- Ecole d'été sur les migrations ;
- Information

Les activités du CARIM couvrent trois dimensions majeures des migrations internationales : économique et démographique, juridique et sociopolitique.

Les résultats des activités ci-dessus sont mis à la disposition du public par le site Web du projet: www.carim.org

Pour plus d'information

Consortium Euro-Méditerranéen pour la Recherche Appliquée sur les Migrations Internationales
Centre Robert Schuman
Institut universitaire européen (IUE)
Convento
Via delle Fontanelle 19
50014 San Domenico di Fiesole
Italie
Tél: +39 055 46 85 878
Fax: + 39 055 46 85 755
Email: carim@eui.eu

Robert Schuman Centre for Advanced Studies

<http://www.eui.eu/RSCAS/>

La migration de travailleurs hautement qualifiés, souvent considérée par les pays de départ comme un 'pillage' ou une 'fuite' des cerveaux selon que l'on met en avant l'appel des pays de destination ou le libre choix du migrant, semble être un champ d'intérêts conflictuels. Les pays du sud seraient les victimes des prédateurs du nord, et l'intérêt collectif serait sacrifié aux ambitions individuelles. Cette vision schématique ne rend pas bien compte, toutefois, d'une réalité plus nuancée et d'intérêts peut-être moins conflictuels qu'il n'y paraît.

Les états du sud, placés devant les défis du développement, ont en effet consenti des efforts considérables pour promouvoir et diffuser l'éducation, d'abord primaire, puis secondaire et, souvent peu de temps après, universitaire. Cependant, le coût de l'éducation est inférieur à celui de la création d'emplois durables d'autant que, dans de nombreux cas, l'éducation donnée correspond mal aux besoins du marché du travail. Le résultat est que le manque de personnels hautement qualifiés coexiste au sud avec le chômage des diplômés, y compris dans les pays d'Afrique subsaharienne où ceux-ci sont pourtant les plus rares. Le déclassement des compétences et la frustration qui en découle, expliquent souvent l'émigration des personnels les plus qualifiés. Le déficit de gouvernance, auquel on peut attribuer en partie la responsabilité du sous-emploi des compétences, a lui-même pour toile de fond un désengagement général des états de la planification économique et leur faible implication dans l'économie sociale et redistributive, à la suite des programmes d'ajustement structurels adoptés dans les années 1980-90 sous la pression du FMI. La migration hautement qualifiée représente en moyenne 10 à 20% des diplômés, selon les pays et les secteurs.

Les états du nord, ceux d'Europe en particulier, sont confrontés aux défis de leur démographie et de leurs objectifs économiques – l'ambitieuse « stratégie de Lisbonne » – qui reposent entre autres sur leur capacité à attirer des talents. Les raisons structurelles, toutefois, s'effacent temporairement devant la conjoncture négative créée par la crise et le contexte présent se caractérise par la montée du chômage des populations du nord, notamment parmi les diplômés dont les formations ne répondent pas à la demande du marché. A l'exception de secteurs très précis (santé, sciences de l'information) qui restent ouverts à l'immigration, les politiques présentes sont plutôt protectionnistes et ne menacent donc pas, dans l'immédiat, d'un pillage organisé des cerveaux du sud.

Les réponses des états à la circulation des travailleurs hautement qualifiés se situent plus dans le domaine des principes que de l'action.

Les états de l'Union Européenne ont énoncé dans divers documents – le pacte de 2008 sur l'immigration et l'asile et le programme de Stockholm de 2009, entre autres – ce que sont pour eux les quatre principes d'une bonne politique migratoire : prospérité, solidarité, intégration et sécurité. Le quatrième principe est toutefois souvent perçu par les partenaires du sud comme étant le plus important aux yeux de l'Europe, celui qui justifie les trois autres : contenir la migration irrégulière et obtenir la coopération des partenaires du sud en matière de contrôle des frontières et de réadmission, leur apparaît comme l'agenda principal des pays européens en période de crise. Les outils mis en place par l'Union Européenne pour faciliter la circulation des personnels hautement qualifiés, comme la carte bleue ou les partenariats de mobilité, sont perçus comme trop nouveaux pour être déjà évalués. Quant aux recommandations éthiques visant à éviter le pillage des cerveaux, elles sont vues plus comme des discours généraux que comme des mesures concrètes qui seraient appuyées par des règlements. Au-delà des principes fixés par l'Union Européenne, les états membres exercent de fait leur souveraineté en matière d'immigration et d'emploi des étrangers.

S'agissant des états du sud, la vigueur des discours critiques sur la migration hautement qualifiée et le pillage des cerveaux contraste avec la modestie des pratiques réelles. En matière d'institutions, les ministères, agences, fondations et organismes mis en place par les gouvernements pour gérer le lien avec leurs nationaux expatriés ou leurs diasporas, se déploient selon deux axes : la promotion des transferts financiers des travailleurs émigrés, dans la perspective de stimuler le développement du pays d'origine, et l'entretien de la culture d'origine des expatriés et de leurs enfants nés dans les pays de destination, afin de maintenir leur lien avec le pays d'origine. Aucune action spécifique n'est conçue

en direction des expatriés et des membres les plus qualifiés des diasporas et les dispositifs existants se concentrent plutôt sur l'émigration peu qualifiée.

L'absence d'action spécifique des états et des organismes publics en matière de migrations hautement qualifiées laisse à d'autres acteurs, les organisations internationales et le mouvement associatif, une place ou une marge de manœuvre dans ce domaine. Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a ainsi réactivé le programme TOKTEN (Transfer of Knowledge Through Expatriate Nationals) datant des années 1970, qui enregistre désormais plusieurs succès dans les pays de la région. Les autres organismes internationaux n'ont pas de programmes particuliers pour les migrations hautement qualifiées. L'Organisation Internationale du Travail (OIT) développe une action d'incitation au retour, de même que l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), qui collabore par exemple au programme pour un meilleur accueil des migrants de retour lancé par Centre d'Information et de Gestion des Migrations (CIGEM) lequel bénéficie d'un financement de la Commission Européenne dans le cadre de son approche globale des migrations. Le mouvement associatif, de même, est très actif dans la promotion de petites et moyennes entreprises et l'organisation du micro crédit à l'intention des migrants de retour et des communautés d'origine des membres de la diaspora, mais il n'a pas d'expérience dans l'action spécifiquement destinée aux migrants hautement qualifiés.

L'émigration des personnes hautement qualifiées est un phénomène voué à s'accroître du fait de l'amélioration des niveaux d'éducation dans les pays du sud, sans développement économique et social structurel parallèle. Dans le but d'éviter que cette migration ne constitue elle-même un frein à leur développement mais au contraire de favoriser les effets potentiellement bénéfiques de la circulation des élites, les pays du sud doivent œuvrer à attirer, soit leurs expatriés les plus compétents (incitation au retour), soit les savoirs, expériences et connexion au monde extérieur accumulés par ces expatriés (établissement de réseaux, de mécanismes de transferts d'idées et de pratiques). La première solution impliquerait une relance vigoureuse de l'emploi et dans certains cas, le rétablissement de la confiance des élites expatriées dans leur pays d'origine. La seconde solution, plus modeste, revient à inventer des dispositifs liant de façon opérationnelle les migrants hautement qualifiés et les pays d'origine, par exemple à transférer vers ces migrants l'expérience acquise par le mouvement associatif auprès des migrants moins qualifiés. Un recensement des diasporas serait une initiative bénéfique, ainsi qu'une évaluation des motivations et des conditions des retours et des échanges déjà en cours de la part des personnes hautement qualifiées. De leur côté, les gouvernements des pays hôtes, en particulier les états membres de l'Union Européenne, doivent engager un partenariat réel et sincère pour mettre en œuvre le volet 'développement' prévu dans le cadre de l'approche globale des migrations, mais jusqu'à présent négligé.